

**CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)
32^e Réunion du Comité permanent
Kampala, Ouganda, 7 novembre 2005**

Décisions de la 32^e Réunion du Comité permanent

Membres du Comité permanent présents : Argentine, Arménie, Autriche, Bahamas, Canada, Indonésie, Japon, Maroc, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République islamique d'Iran, Roumanie et Slovénie.

Observateurs permanents auprès du Comité permanent présents : Pays-Bas, Suisse ; BirdLife International ; Fonds mondial pour la nature, UICN, Wetlands International.

Point 4 de l'ordre du jour : élection du président de la Conférence et des vices présidents

Décision SC32-1 : le Comité permanent décide de recommander à la Conférence des Parties, sous le point V de l'ordre du jour que le ministre Otafiiri soit nommé président de la COP et que l'Australie et le Mexique soient nommés vice-présidents.

Point 5 de l'ordre du jour : nomination du Comité de vérification des pouvoirs

Le Secrétaire général adjoint (SGA) propose les délégués suivants : Bénin (M. Maman-Sani Issa), Thaïlande (Mme Nirawan Pipitsombat), Suisse (Mme Nathalie Boesch), Pérou (Mme Cynthia Cespedes), Canada (M. Ken Brock) et Palaos (Mme Alma Ridep-Morris). L'Australie signale que Palaos ne pourra peut-être pas assister à la COP et que, si tel est le cas, une autre Partie sera désignée lors de la réunion régionale pour l'Océanie, pour remplacer Palaos.

Décision SC32-2 : le Comité permanent décide de recommander à la COP de nommer les délégués proposés au Comité de vérification des pouvoirs, sous réserve de confirmation par le Comité de la Conférence et après consultation dans le cadre des réunions régionales.

Point 6 de l'ordre du jour : établissement des comités de la COP9

Décision SC32-3 : le Comité permanent décide de recommander à la COP de nommer l'Albanie, l'Algérie, l'Australie, l'Autriche, les Bahamas, la Chine, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Nigeria, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse ainsi qu'une autre Partie africaine à rejoindre le Sous-groupe sur les finances existant pour former le Comité des finances de la COP.

Point 8.1 de l'ordre du jour : projets de résolutions soumis par les Parties contractantes

Projet de résolution 22

Décision SC32-4 : le Comité permanent demande au Secrétariat de préparer un nouveau document comprenant et fusionnant les éléments pertinents de DR1 Annexe

B et DR22, y compris le résumé des commentaires du GEST sur DR22 et cela, avec assez de souplesse pour permettre l'intégration des résultats pertinents des débats de la séance technique.

Projet de résolution 24

Décision SC32-5 : le Comité permanent décide de présenter DR24 à la COP pour examen, sachant que certaines Parties ont indiqué qu'elles auraient d'autres commentaires à faire à ce sujet.

Projet de résolution 23

Décision SC32-6 : le Comité permanent décide d'accepter le texte du projet de résolution, révisé par la Suisse, et de le présenter pour examen à la COP. Le Secrétariat est prié de le faire traduire et de le distribuer par l'intermédiaire du centre de documentation et du site Web de Ramsar.

Projet de résolution 21

Décision SC32-7 : le Comité permanent décide que le projet de résolution 21 doit être présenté à la COP pour examen.

Point 8.2 de l'ordre du jour : révision des projets de résolutions soumis par le Comité permanent

Décision SC32-8 : le Comité permanent décide de présenter DR8, Rev.1, pour examen, à la COP et demande au Secrétariat de le faire traduire et distribuer aussi vite que possible.

Point 8.3 de l'ordre du jour : la grippe aviaire

Décision SC32-9 : le Comité permanent prie les Parties contractantes de consulter leurs gouvernements respectifs, si nécessaire, sur la question générale d'une résolution de la COP sur la grippe aviaire et le problème des oiseaux d'eau migrateurs ; entre-temps, des discussions informelles peuvent avoir lieu entre les Parties et les organisations intéressées sur la forme à donner à ce projet de résolution. Tout projet de texte qui émergerait de ces discussions sera examiné par le Comité de la Conférence en vue de sa présentation éventuelle, pour examen, à la COP.

Point 11 de l'ordre du jour : attributions du Fonds de petites subventions

Décision SC32-10 : le Comité permanent approuve les propositions de la Bosnie-Herzégovine, du Ghana, du Suriname, du Tadjikistan et du Brésil concernant le financement immédiat et les propositions de la Jordanie, du Cap-Vert et de l'Ukraine pour la liste de réserve A2 au cas où des fonds supplémentaires seraient disponibles.

Point 12 de l'ordre du jour : divers : proposition de la Crane Bank

Décision SC32-11 : le Comité permanent accepte avec gratitude l'offre de la Crane Bank de financer un programme de renforcement des capacités pour de jeunes professionnels africains des zones humides sous l'égide de la Division de l'inspection des zones humides de l'Ouganda et engage le nouveau Comité permanent à concevoir des règles pour ce programme à sa 34e réunion, en avril 2006.